

# St Rémy du val

Bulletin municipal  
N°2 Juin 2021



# Le Mot du Maire

Fabienne Ménager



*Un an s'est écoulé depuis la mise en place du conseil municipal. Même si cette année a été marquée par la crise sanitaire qui dure toujours, nous avons avancé sur de nombreux sujets. Nous avons une connaissance plus fine des dossiers même les plus complexes.*

*En ce début d'année, deux chantiers attendus ont été réalisés : le Département a enfin pu mettre en œuvre le déploiement de la fibre. L'enfouissement*

*sur la route allant de notre village aux Mées a eu lieu tout début mars. Les travaux suivent donc leur cours dans le respect du calendrier prévisionnel fourni depuis notre arrivée. La fibre sera disponible à Saint-Rémy à l'automne : en octobre. Le terrassement de notre parking, rue Foulard sera terminé courant juillet après la réfection des murets ; c'est le plan de relance du Département qui nous aura permis cet aménagement qui sera apprécié des riverains une fois mis en service.*

*Nous avons à cœur de faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre : c'est dans cet objectif que nous allons procéder au déploiement du mobilier urbain acquis grâce à cette même subvention du plan de relance : nous mettrons en place des jeux pour les enfants et un terrain de foot modèle U13.*

*Nous participerons pour la première fois « Aux paysages de nos villes et villages fleuris » pour valoriser toutes les initiatives d'embellissement de notre village par le fleurissement d'administrés, de « la Clé des Valois » et de nos agents communaux. Merci à tous les acteurs de cette réussite collective !*

*J'espère sincèrement pour nous tous que la belle saison qui a tardé à s'installer nous permettra de vivre de beaux moments de liberté en restant vigilants. La troisième phase du déconfinement marque la reprise de l'ensemble des activités. Elle ne doit pas faire oublier que le virus est encore bien présent et qu'il est nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation physique.*

*Bel été à vous !*

A handwritten signature in black ink that reads "Fabienne Ménager". The signature is written in a cursive, flowing style.

# La commune en Bref...

## État civil

Notre commune compte actuellement 512 habitants. Durant ce premier semestre 3 bébés ont vu le jour, et nous leur souhaitons la bienvenue!

- DEFONTENAY Enola née le 10/03/2021 à Alençon
- DI DIO Aliénor née le 30/03/2021 à Argentan
- MOUSSAY Simon né le 20/04/2021 à Alençon

Nous prions les parents de nous excuser si des bébés nés ce semestre ont été oubliés dans la liste ci-dessus. Nous vous demandons d'informer la mairie de ces naissances afin d'en effectuer l'enregistrement sur le registre de l'Etat civil et la publication dans le prochain bulletin communal. Avec la crise sanitaire, la plantation d'arbre au bois des bébés n'a pas eu lieu en 2020. Nous prévoyons pour l'automne un rattrapage des plantations. Nous allons réfléchir à un lieu d'implantation d'un verger des enfants qui prendra la suite du bois des bébés et qui pourra être l'occasion à l'avenir de cueillettes en famille et d'un événement autour des naissances.

Nous déplorons le décès de 4 personnes de notre village, et nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles.

- SIMON Denise ép. DESHAYES le 5/03/2021 à Saint-Rémy-Du-Val
- HALLOUIN Jean-Michel le 16/03/2021 à Alençon
- BONNET Evelyne le 22/04/2021 à Saint-Rémy-Du-Val
- DESPREZ Dominique le 07/05/2021 à Saint-Rémy-Du-Val
- MEUNIER Michèle le 05/05/2021 à Alençon

## Immobilier

La commune a fait récemment l'acquisition du local commercial (ancienne épicerie) afin de vous proposer prochainement un commerce de proximité. Nous souhaitons également vendre une maison de bourg, rue Eugène Bouquet pour nous permettre de concentrer nos efforts économiques sur des projets d'utilité public. Nous vous rappelons que 14 parcelles sur 17 sont à vendre dans le lotissement des Cytises au prix de 30€/m<sup>2</sup>. Toute personne intéressée peut contacter la mairie pour plus d'informations.



**A VENDRE**  
**TERRAINS à BATIR**  
Commune  
de **Saint-Rémy-du-Val**  
**Tel. 02 43 97 75 17**  
**Tel. 06 45 74 91 16**  
Jusqu'à 610 m<sup>2</sup>



**TERRAINS à BATIR**  
**à SAINT-RÉMY-DU-VAL**  
Lotissement communal «Les Cytises»  
**17 PARCELLES jusqu'à 610 m<sup>2</sup>**  
Proche A28, entre Alençon et Mantes. A 30 mn du Mans.  
Proche gare (La Flèche) avec la Mans/Alençon.  
Téléphone mobile /Dégrouper internet  
Ecole : De la petite section au CM2  
Milieu associatif important et dynamique  
Commerces : Boulangerie/Restaurants/Epicerie/Salon de coiffure/Coiffeur/Agence postale  
Sites touristiques : Musée/Motte féodale/Vieille verte/Circuit de randonnée.  
**Tel. 02 43 97 75 17**  
**Tel. 06 45 74 91 16**  
[www.stremyduval.mairie72.fr](http://www.stremyduval.mairie72.fr)



## Entretien par nos agents communaux

Alexandre et Jean-Pierre ont effectué de nombreux travaux à l'intérieur pendant l'hiver :

- la peinture de la salle du conseil, des murs et des menuiseries et celle de l'arrière-cuisine de la salle des fêtes ;
- des décorations pour les massifs de fleurs, un puits décoratif installé près de « la maison du chanvre et de la ruralité » ainsi qu'un blason en bois qui sera placé sur la motte.

Au début du printemps, ils ont aussi réalisé la première partie de la clôture du lotissement des cytises et procédé au nettoyage des trottoirs de la rue Eugène Bouquet au nettoyeur haute pression.

Ils concentrent maintenant leurs efforts sur l'entretien des espaces verts et l'arrosage chronophages en période estivale.

Ils vont profiter des beaux jours pour mettre en place à divers endroits de la commune les bancs et les tables achetés en fin d'année dernière grâce au plan de relance.



### Rappel

- **Aides en faveur des parents d'enfants adhérents à une activité extra-scolaire :**

Permettre aux enfants de la commune de pratiquer une activité extra-scolaire est une valeur forte pour le conseil municipal. Dans cette optique, une aide est accordée aux familles qui choisissent de faire adhérer leur enfant à une association sportive ou culturelle. Cette aide d'un montant révisé de 20 € par an et par enfant est versée sur présentation d'un justificatif d'adhésion et d'un RIB à de la mairie.

- **Aides aux accueils des enfants dans les centres de loisirs :**

La commune octroie une aide financière de 3€ par jour et par enfant aux familles dont un/des enfants participe(nt) aux Accueils de Loisirs de Mamers ou au centre aéré de Saint-Paterne. Cette aide peut également être demandée pour la participation à la colonie de vacances de Neufchâtel-en-Saosnois.

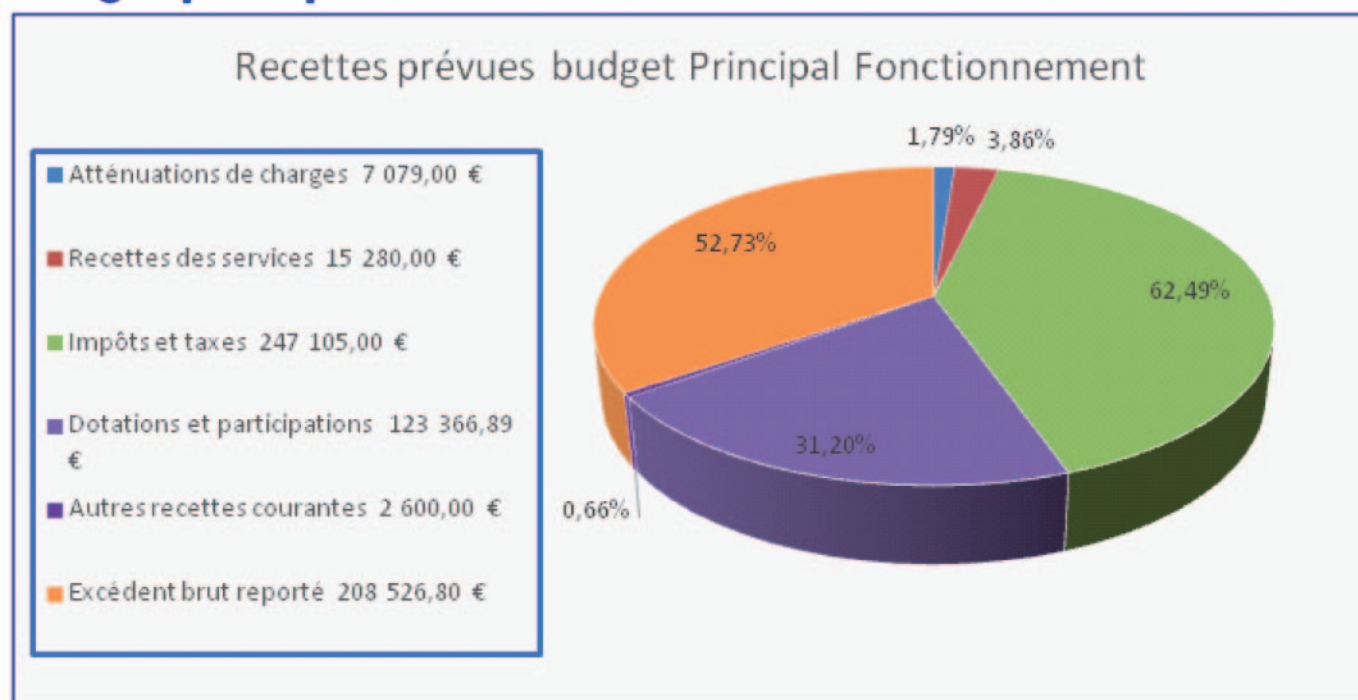
## Budget 2021...

Comme chaque année le budget est voté par votre conseil municipal, pour permettre la gestion financière de la commune. Une notice explicative sera bientôt placée sur le site internet de la commune pour entrer dans les détails. Notre commune fonctionne avec quatre budgets distincts, eux-mêmes divisés en deux sections (Fonctionnement et Investissement) :

- Le Budget Principal
- 3 budgets annexes : Budget Assainissement, budget Lotissement Les Cytises, budget Restaurant

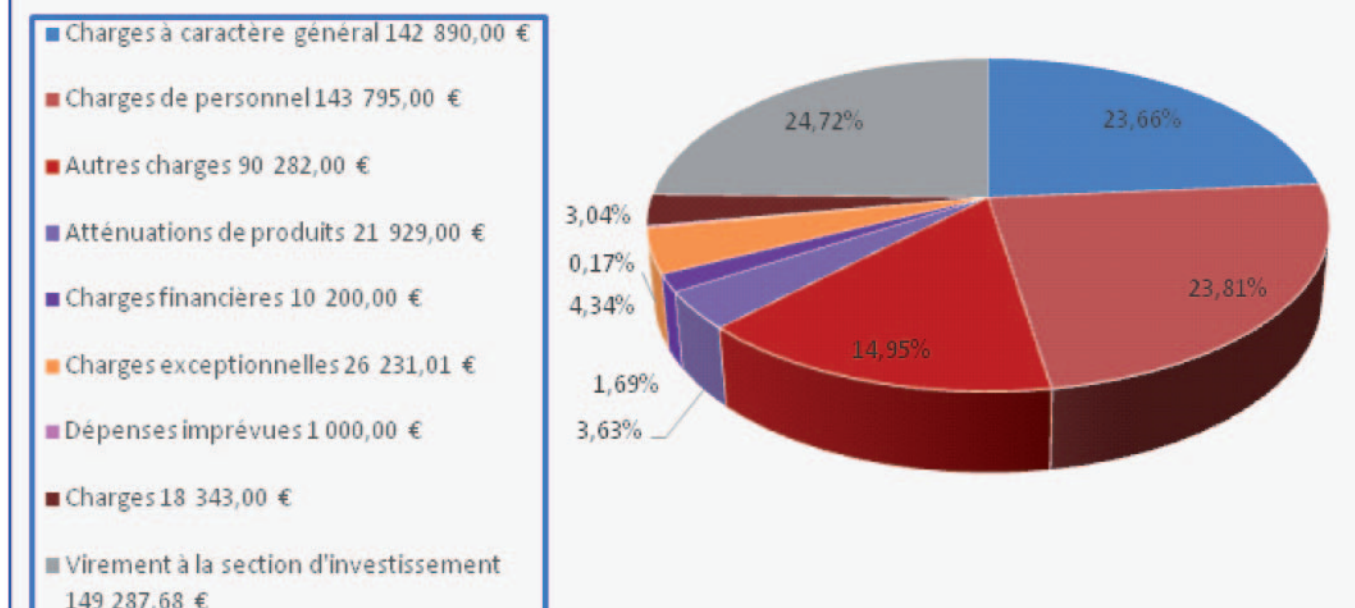
	Assainissement	Lotissement Les Cytises	Restaurant
Fonctionnement	30 074,03 €	325 400 €	23 431,01 €
Investissement	115 532,31 €	396 983 €	14 202,37 €

## Budget principal



- Fonctionnement : 603 957,69 €
- Investissement : 505 965,20 €
- L'atténuation de charges : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance maladie en cas d'arrêt d'agents.
- Les produits des services et du patrimoine : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.
- Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- Les dotations, subventions et participations : comprennent la DGF ainsi le FCTVA et des compensations diverses.
- Les autres produits de gestion courante : sont constitués des revenus des immeubles de la commune, des photocopies faites pour le public et des locations de salles.

## Dépenses prévues budget Principal Fonctionnement



- Les dépenses générales : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.
- Les dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.
- Les charges de gestion courante : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant le SIVOS (31 540€), des indemnités des élus (30515€), des subventions versées aux associations (7000 €) et de la contribution obligatoire aux pompiers (7099€). La subvention d'équilibre pour le budget du lotissement fait également partie de ces charges (10200€)
- L'atténuation de produits : Ce chapitre comprend le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources qui est un mécanisme de compensation des pertes de ressources liées à la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.
- Les charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés.
- Les dépenses imprévues : cette somme (1000€) permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.
- Le virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

# Subventions communales pour l'année 2021

APF France Handicap	50 €	Croix Rouge Mamers	50 €
A.P.E.L. du SIVOS de la Bienne	200 €	Coopérative Scolaire du R.P.I. de la Bienne	500 €
ADMR	50 €	Divers (non attribué)	325 €
Association des Anciens Combattants	250 €	Fondation du Patrimoine	75 €
Association GladiusSagonensis	50 €	Judo	1000 €
Association pour le Don du Sang bénévole Mamers	50 €	JUM 3 A	500 €
Association Française des Sclérosés en plaques	50 €	La C.I.E. des Valois	500 €
Association ensemble pour Océane	50 €	Les Razmokets	100 €
Association des Amis Domaine Médiéval de Moullins	200 €	Maison Familiale Rurale de Beaumont Les Autels	200 €
Association des Diabétiques de la Sarthe	50 €	MC Les Panombreux BMW et Motos Anciennes	50 €
Association des résidents « Les Hespérides »	50 €	Participation aux voyages scolaires	500 €
Association des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées	50 €	Participation aux adhésions sportives	150 €
Ass. Huntington France (délégation Loire Bretagne)	50 €	Restaurant du cœur	150 €
Au Panier Solidaire (Épicerie Sociale)	150 €	SOS travail	50 €
Banque Alimentaire de l'Orne	150 €	Solidarité paysanne 72	50 €
Centre aéré de Mamers et St Paterne	200 €	Visite des malades dans les Ets Hospitaliers Orne	50 €
Comité des Fêtes de Saint-Rémy-du-Val	650 €	Union Cycliste Mamers&Saosnois	400 €
Comité de la Ligue contre le Cancer	50 €		

**TOTAL**

**7000 €**

## Ses projets...

### Fibre

La période réglementaire d'attente : « gel commercial » entre la fin des travaux et le début de commercialisation des abonnements fibre, touchera à sa fin le 21 octobre. Vous pouvez, si vous le souhaitez, dès à présent, vous renseigner auprès des différents fournisseurs internet pour une souscription d'abonnement.

### Parking rue Foulard

Les travaux du parking rue Foulard se sont déroulés début mai avec le terrassement du terrain et la mise en place d'une rampe d'accès sur le trottoir. La réfection du muret en pierre se fera quant à lui en juillet. Ce parking public permettra le désengorgement de la rue Foulard, et un stationnement plus aisé pour les riverains et clients du salon de coiffure.



## Voirie

La révision des voiries reste un des principaux budgets des communes rurales. Il est important de réaliser un entretien régulier pour éviter toute dégradation excessive des enrobées. C'est dans cette optique, et grâce au regroupement d'achat fait par la communauté de commune que nous allons réaliser la réfection de la voie communale n°4 (route de la Barricade vers Ancinnes) et la rénovation de la placette rue André Serais. Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département au titre des aides à la voirie communale et auprès de la Région au titre du PLRIC (Pays de la Loire relance investissement communal) pour permettre de prévoir ces travaux au budget 2021. La réfection du carrefour de la D310 et de la rue Aux Bergers a été réalisée au mois de mai ainsi que d'autres travaux d'entretien sur la rue Eugène Bouquet par le conseil Départemental.

## Assainissement

En janvier 2021, nous avons fait le choix de ne pas renouveler la prestation de service avec Véolia pour l'entretien de notre station d'épuration des eaux usées. Nous passons dès lors en régie, réalisant ainsi une économie de plus de 3 000 €/an.

Des travaux de mise en conformité doivent être réalisés sur la lagune et le réseau d'assainissement. Ces travaux avaient été mis en évidence par une étude réalisée en 2019 par le cabinet Label Environnement. Nous les réaliserons dès que possible pour continuer à assurer un bon état écologique de nos rivières.

## Zone Blanche

Un programme Zone blanche visant à leur résorption a été lancé par le gouvernement. C'est pourquoi Free a été missionné par l'État pour résoudre cette problématique sur notre commune. Un projet d'implantation d'une antenne relais sur le site d'Agrial est en cours d'étude. Nous espérons que 2021 verra cette difficulté résolue et que nos portables capteront correctement partout dans le village. Cette antenne bien que haute de .... ne se verra pas depuis l'église : elle ne dénaturera donc pas notre paysage.

## Commerces

Comme vous le savez, depuis notre élection l'année dernière, le conseil municipal a eu à cœur de réfléchir à la création d'un commerce pour notre commune. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les villages pour conserver des commerces de proximité (investissement lourd, peu de clientèle, etc...). C'est en connaissance de cause, que nous avons décidé de favoriser au mieux l'implantation d'un nouveau commerce, en investissant dans le local commercial de l'ancienne épicerie et en réalisant des travaux pour moderniser les locaux. Dans un même temps, Mme Ménager et M Godmer ont recherché activement un potentiel commerçant désireux de s'installer dans notre commune. Grâce à tous ces efforts, nous sommes heureux de voir aboutir ce projet en vous annonçant une ouverture au printemps prochain. Ce commerce vous proposera des produits locaux de qualité sous une forme de marché aux producteurs. Nous comptons activement sur votre soutien pour permettre une bonne implantation de ce commerçant dans notre commune !

Malheureusement, nous avons vu la fermeture de notre boulangerie en mai dernier suite à une reconversion professionnelle de notre boulanger. Le fonds sera vendu comme maison d'habitation : nous avons donc définitivement perdu notre boulangerie. Un dépôt de pain est mis en place avec la boulangerie de Neufchâtel-en-Saosnois à la mairie aux horaires d'ouverture de l'agence postale. Le restaurant « La pomme d'or » a pris le relais le 15 juin jusqu'à l'ouverture de l'épicerie au printemps prochain. Un grand merci à Arnaud pour toutes ces années passées à régaler nos papilles ! Belle reconversion !



Le remplacement de Madame Bône à l'agence postale touche à sa fin. Nous remercions très sincèrement Madame Hardouin qui a tenu l'agence postale pendant plus de 6 mois. Nous garderons d'elle un très bon souvenir car c'est une personne souriante et serviable. Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans son nouveau poste à l'agence postale de Montbizot où elle a été recrutée récemment.



## Ses aménagements...

### Mieux vivre dans sa commune

La commission inter-génération s'est réunie en début d'année afin de définir les emplacements pour des différents équipements (tables de pique-niques, de bancs, et d'agrées pour les enfants) achetés dans le cadre du plan de relance, fin 2020. Nous avons choisi de faire deux aires de jeux pour les enfants en fonction des âges, avec une aire moins de 6 ans place de l'église, et une aire plus de 6 ans à l'étang. Les bancs et tables de pique-niques ont été répartis dans tout le village pour améliorer notre cadre de vie (motte féodale, voie verte, étang, terrain de foot, etc...). Leur installation se fera prochainement ainsi que celle de buts U13 pour remplacer les buts de l'ancien terrain qui n'avaient plus de filet.

### L'étang

L'hiver dernier nous avons été contraints de réaliser l'abattage des peupliers de l'étang pour des raisons de sécurité. En effet, certains de ces arbres devenus trop grands et fragiles, représentaient un risque pour les passants. Ceux en bon état ont été conservés et ramenés à une hauteur plus sécuritaire. Nous sommes conscients du changement paysager de notre étang, et nous partageons vos regrets, mais la sécurité doit rester la priorité de notre conseil. Toutefois, nous allons procéder à la plantation d'autres essences pour rendre à ce lieu particulier tout son charme bucolique. Cette plantation sera réalisée dès que la période sera propice aux plantations des essences choisies.



## Son école

Le RPI de la Bienne et ses équipes, seront heureux d'accueillir de nouveaux nos enfants pour cette rentrée scolaire. Les enfants nés en 2018 peuvent s'inscrire en Petite section, pour une rentrée en septembre. Vous devez pour cela faire une inscription en mairie, puis auprès du directeur de l'école. Les documents à fournir sont les suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination à jour (pages 90-91-92-93 du carnet de santé)
- Certificats de domiciliation et d'inscription auprès de la mairie

L'accueil des enfants nés en Janvier/Février/Mars 2019 est possible sous réserve de places disponibles. Pour les inscriptions des nouveaux élèves déjà scolarisés ailleurs, prévoir les documents cités ci-dessus ainsi que les suivants :

- Certificat de radiation

Le directeur du RPI de la Bienne : M. JARRY, est joignable au numéro suivant : 09 72 47 77 64

L'inscription à la cantine se fait également en mairie.

Les nouvelles inscriptions et les renouvellements pour les transports scolaires sont ouverts du 07/06/2021 au 18/07/2021 sur le site [Aleop.paysdelaloire.fr](http://Aleop.paysdelaloire.fr)

Informations importantes :

- Vous devez conserver la carte scolaire actuelle de votre enfant. Cette carte est à puce, elle reste identique d'une année sur l'autre.
- Le gilet vert fournit par le transporteur est OBLIGATOIRE. Propriété de l'enfant, il doit donc être conservé précieusement.

## Ses associations

### Commémorations du 8 mai

Les restrictions liées au contexte sanitaire étant toujours de vigueur, les commémorations de l'armistice du 8 mai 1945 se sont déroulées en petit comité : une première gerbe a été déposée à la Croix-aux-Asniers célébrant les jeunes soldats morts lors du crash aérien du 7 mai 1944. La délégation s'est ensuite dirigée vers le monument aux morts, où Madame le Maire a procédé à la lecture du message de la ministre des Armées, dépôt de gerbes, et minute de silence pour rendre leur rendre hommage.

Merci à Monsieur Évrard, Président des anciens combattants et Monsieur Rousseau, porte-drapeau qui étaient présents en ce jour de commémorations.



### UC Mamers-Neufchâtel

L'union cycliste de Mamers Neufchâtel a organisé, samedi 22 mai, trois épreuves cyclistes dans notre commune et chez nos voisins de Neufchâtel-en-Saosnois. 128 coureurs de neuf nationalités différentes étaient au départ de cette course regroupant les meilleurs cyclistes amateurs de France et de l'étranger. C'est Axel MARIAULT de l'UC Nantes Atlantique qui a remporté ce grand prix dans les derniers mètres face à Damien POISSON, maintenant le suspense jusqu'à la fin.



## Généralions mouvement

Pour 2021 nous avons à ce jour 54 adhérents dont 6 nouveaux.

Quelques bienfaiteurs en attente d'inscription.

10 abonnés retraités Villages.

4 adhérentes bénéficient de la téléassistance.

Le Club continue même s'il se trouve sans présidente depuis le 03/03/2021. A cette date M. HENNO, président du département, en présence de Mmes. TISON et LAVAISIERE, a convoqué le bureau pour confirmation de l'arrêt de toute activités de présidente de Marie-Claire BREUX ainsi que de la secrétaire Arlette BREUX. Pour assurer la continuité en 2021 en attendant une A.G il a été décidé de créer une collégiale avec 4 personnes dont un représentant de la commune (2<sup>ème</sup> adjoint au maire), 2 personnes s'occupant des activités et la trésorière restante.

Nous attendons la sortie de la pandémie pour organiser une AG avec vote ; avoir le plaisir de convier nos adhérents et créer un nouveau bureau.

Les activités étant réduites, à cause du COVID-19, ils restent les jeux culturels en ligne et la marche en petits comités.

Comme tous, nous attendons des jours meilleurs...

Composition de la collégiale :

- M. CHAMROUX Alain
- M. LAVAISIERE Gilbert
- Mme LAMANDA Huguette
- Mme ROLLAND Jacqueline

## Association la C.L.E des Valois

Cette année encore une nouvelle édition de la randonnée équestre a eu lieu le 6 juin et a réuni 17 attelages et 12 cavaliers. Le parcours de 20 kms les a emmenés de Saint-Rémy à Villaines-la-Carelle en passant par la forêt de Perseigne (10kms). La journée ensoleillée a ravi les organisateurs et les participants venus de loin. Elle a été appréciée de tous car c'était une première depuis de nombreux mois... De belles retrouvailles, une belle réussite que les membres de la C.L.E ne manqueront pas de reproduire !

Une randonnée pédestre a été organisée le 13 juin : deux boucles de 5 et 10 kms sur la commune de René à la découverte du patrimoine local. Elle a réuni 11 marcheurs, 7 pour la boucle de 5kms et 4 pour celle de 10kms.

Les prochains rendez-vous pour des randonnées pédestres sont fixés au 31 octobre et 5 décembre.

Avant ces deux dates, reprenez celle du 10 juillet pour déposer vos bulletins à la maison du chanvre et de la ruralité si vous souhaitez participer aux maisons fleuries. Cette année pour la première fois un jury départemental passera pour décerner au village une appréciation sur son fleurissement. Alors, n'hésitez pas !

*Le Président, Jean-Pierre Boustière*



## Ses Commerçants...

Ayant toujours à cœur de communiquer avec ses habitants et de maintenir une dynamique de village épanouissante pour chacun, votre commission communication vous propose une nouvelle rubrique dans votre bulletin communal. Cet espace dédié aux entrepreneurs de la commune vous permet de connaître ou reconnaître nos commerçants de proximité. Un lien privilégié pour communiquer sur leurs actualités.

C'est en 2019, que Monsieur Damien CAYRE crée « à vos papilles » traiteur et chef à domicile. Il vous propose des mets locaux de qualité pour tous vos événements à emporter, en livraison (à partir de 10 couverts) et chez vous ! Il propose également depuis peu, une activité de pâtisserie les dimanches dans notre commune.

Pour le contacter : 07 69 75 65 68, Mail : [a.vospapilles@outlook.fr](mailto:a.vospapilles@outlook.fr)

Site web : <https://a-vos-papilles4.webnode.fr/>



« L'arrière cuisine » est une jeune entreprise de notre commune créée par Monsieur Mickaël EVRARD. Cet entrepreneur spécialisé dans les vide maison, garage, bâtiment industriel... vous propose ses services quelque soit votre situation (Suite succession, déménagement, mutation ou cessation d'activité). Il réalise également le relooking de vos anciens meubles, pour leur redonner une nouvelle jeunesse.

Vous pouvez le contacter au 06 64 73 07 87.

Instagram : [larriere.cuisine](https://www.instagram.com/larriere.cuisine)

C'est tout récemment que Madame Jessica EVRARD-RICQUEBOURG crée « Miss Coquette », prothésiste ongulaire. Celle-ci est ouverte du lundi au samedi. Donc pas d'hésitation mesdames, offrez-vous un petit moment de détente au 22 rue aux Bergers.

Pour prendre rendez-vous, contactez le 06 63 96 79 70 ou sur Facebook :

[Miss Coquette](#)

Instagram [miss\\_coquette 72](#)



Parmi vos commerçants de longue date, Madame Coralie GILOUPPE gérante du « Salon » vous offre ses services de coiffeuse professionnelle. Dans ses récents locaux rue Foulard, Le Salon vous accueille les Mardis de 14h à 19h, les Jeudis et Vendredis de 9h à 19h et les Samedis de 9h à 14h. Coupes, shampoings, couleurs, il y en a pour tous les goûts. Petits et grands trouveront leur bonheur au « Salon » !

Pour prendre rendez-vous : 02 43 34 76 13

**Vous êtes commerçants, entrepreneurs, artisans de Saint-Rémy-Du-Val ? Vous voulez apparaître dans le prochain numéro du bulletin communal ? Contacter la mairie par mail : [mairie-de-saint-remy-du-val@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-saint-remy-du-val@wanadoo.fr) avec en objet « Rubrique commerçants bulletin communal » et nous vous recontacterons.**

# Informations diverses

## Info Éoliennes



Depuis notre installation, les sollicitations ont été nombreuses de la part d'entreprises dans le domaine de l'éolien. Leur volonté est d'installer un parc éolien sur le domaine communal.

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments dont nous disposons. Un parc de 4 à 6 éoliennes de 180 à 200 mètres de hauteur est à l'étude sur notre territoire à l'initiative de plusieurs sociétés.

Nous sommes vigilants quant à ce projet car nous savons que c'est un sujet qui divise. D'un côté, certains voient les éoliennes d'un mauvais œil en pointant du doigt les inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants proches qui constituent une altération du cadre de vie et une dépréciation des habitations proches.

D'un autre, ceux qui y voient l'énergie verte et les retombées fiscales pour la commune, la CDC, le Département et la Région.

## Atlas de la biodiversité communal

Le top départ a été donné le 12 juin lors de la réunion de présentation à la salle des fêtes de Neufchâtel-en-Saosnois. Rémi Jardin, du Parc Normandie-Maine, qui anime ce projet dans lequel notre commune a souhaité s'engager comme 6 autres communes à proximité, a présenté les premières actions :

Des inventaires naturalistes (mammifères, insectes, pollinisateurs, araignées, oiseaux) sur toute la durée du projet 2021-2023, des observations ponctuelles d'autres groupes faunistiques et de la flore.

Cette nouvelle édition d'un ABC présente trois objectifs : acquérir des connaissances sur la biodiversité et en identifier les enjeux, aider aux décisions lors de projets d'aménagements et à la réalisation de documents d'urbanisme, sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la biodiversité pour une meilleure implication. Ce sera l'occasion de défis-familles, sorties nature et actions dans les écoles...

## Incivilités répétées

De nombreuses incivilités sont relevées dans et auprès des containers placés près du cimetière. Nous appelons au civisme de chacun : ce n'est pas aux agents communaux de ramasser les déchets ménagers... pas plus que le linge déposé à côté des containers de tri sélectif. Un container du relais est désormais placé rue Joseph Vignaud, il peut accueillir des sacs de 30l... Pas la peine de remplir des sacs de 100 litres qui n'y rentreront pas !!! Quant aux containers, ils accueillent du tri sélectif pas des sacs poubelles plein d'immondices qui grouillent de mouches avec la chaleur !



### Elaguer

Aux abords des lignes électriques

**UNE ACTION INDISPENSABLE**  
Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

**LES PROGRAMMES D'ENEDIS**  
Enedis réalise périodiquement l'élagage de mise en sécurité aux abords des réseaux électriques de distribution. Dans ce cadre, nous faisons appel à des prestataires spécialisés et passons au stage la propreté. La végétation étant votre propriété, le bois et les déchets résultant de cet élagage seront laissés sur votre propriété.

**VOTRE RESPONSABILITÉ**  
En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches ou surplombs des ouvrages électriques situés sur le domaine public. Vous pouvez solliciter de couper votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une D1-D101\*, pour déclencher vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

\* L'absence des végétaux occasionnant des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 1 000 €.

\*TOUTE DÉMARCHÉ ou SERVICE en voir sur : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) ou par téléphone au numéro unique 09 22 12 12 73

### ÉLECTRICITÉ PRUDENCE : GARDONS NOS DISTANCES

L'ouverture de la saison de pêche approche ! Avec nos pêcheries, attention aux lignes électriques !

Quelques petits rappels de sécurité pour rester prudents et bien vérifier l'environnement qui vous entoure !

**CONSEILS**

- Restez éloigné des ouvrages électriques.
- Ne tentez pas de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique.

**QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT ?**

- 1 Interdire l'accès pour éviter un autre accident.
- 2 Restez à distance des personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter d'être vous-même électrisé voire électrocuté.
- 3 Alerte en appelant le 18 (Pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (Police), ou le 112 (N° d'appel d'urgence unique européen).

**Numéro d'urgence Dépannage Électricité**  
Pour les particuliers : 09 22 12 12 73 et 17 du département